



Strasbourg, 12 mars 2019

CDPC-BU(2019)2

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

LISTE DES DÉCISIONS

Réunion du Bureau

Bruxelles (Belgique), 12 mars 2019

Le Bureau, réuni à Bruxelles (Belgique) le 12 mars 2019, sous la présidence de M. Slawomir Buczma (Pologne), a décidé :

1. **Ouverture de la réunion et adoption du projet d'ordre du jour**
 - d'ouvrir la réunion et d'adopter son ordre du jour
2. **Activités et priorités du CDPC pour 2018-2019 et organisation de ses futurs travaux pour la période 2020-2021 (mandat) et des réunions plénières à venir**
 - d'examiner ses priorités à venir et de convenir de continuer à se concentrer sur deux ou trois sujets principaux au maximum lors de ses réunions plénières ;
 - d'approuver l'ordre du jour de sa prochaine réunion plénière qui se tiendra les 25 et 26 avril 2019, après la conférence de haut niveau intitulée « Réponses à la surpopulation carcérale » (voir point 4) ;

- de définir les principaux points à inscrire à l'ordre du jour de la réunion plénière du CDPC qui aura lieu du 3 au 5 décembre 2019 et de ne pas tenir une autre réunion thématique pendant cette session plénière en raison de l'ordre du jour déjà chargé (examen de l'analyse des réponses au questionnaire sur l'IA et discussion sur les suites à donner à ces travaux, approbation des Règles pénitentiaires européennes révisées et adoption du commentaire s'y rapportant, approbation d'une recommandation du Comité des Ministres (ci-après CM) sur l'application pratique de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et adoption de son commentaire et examen de nombreux autres sujets tels que le trafic illicite de migrants, les sanctions administratives et les droits des victimes) ;
- de se mettre d'accord sur son projet de mandat pour la période 2020-2021, qui sera présenté en avril lors de la plénière du CDPC pour examen et approbation, en vue d'être ensuite transmis au Comité des Ministres pour son adoption définitive.

3. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

- de prendre note du rapport sommaire de la dernière réunion du Groupe de travail du PC-CP et des discussions et décisions dont il rend compte, en particulier en ce qui concerne la proposition visant à travailler sur un projet de recommandation du CM relative à la gestion des délinquants sexuels par les services pénitentiaires et de probation ;
- de prendre note du fait qu'EuroPris et la CEP contribuent en permanence à la promotion des normes du Conseil de l'Europe auprès de leurs membres et qu'EuroPris a récemment mené une enquête sur la mise en œuvre de la Recommandation n° R (89) 12 du CM sur l'éducation en prison ;
- de prendre note de la proposition visant à réviser et à mettre à jour le Guide à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent (en coordination avec le CDCT), afin de traiter de la prise en charge des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays et de fournir des conseils pratiques sur la meilleure manière de gérer la période qui suit immédiatement la libération dans la collectivité d'un détenu extrémiste violent.

a. Recrutement et formation du personnel des services pénitentiaires et de probation

- de prendre note du fait que le projet de lignes directrices pour le recrutement, la sélection, la formation et le développement professionnel du personnel pénitentiaire et de probation sera finalement approuvé lors de la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP (1^{er}-3 avril 2019) et sera prêt à être adopté lors de la plénière du CDPC le 25 avril 2019 avant d'être transmis au Comité des Ministres pour information et diffusion.

b. Révision des Règles pénitentiaires européennes (RPE)

- de prendre note de la transmission par la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Pologne et les Pays-Bas d'observations écrites, formulées à la suite de la dernière réunion plénière du CDPC consacrée au projet de révision et de mise à jour des Règles pénitentiaires européennes et du commentaire s'y rapportant, la majorité d'entre elles ayant été prises en compte par le Groupe de travail du PC-CP ;
- de prendre note du fait que le texte est prêt à être examiné à la réunion plénière du PC-CP (5-7 novembre 2019), avant d'être étudié et approuvé lors de la réunion plénière du CDPC qui se tiendra en décembre 2019, en vue de son adoption par le Comité des Ministres en 2020.

c. Conférences du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation

- de prendre note du projet de programme de la 24^e conférence CDPPS sur le thème « Gestion des auteurs d'infractions : traditions et technologies » (21-22 mai 2019, Chypre) ainsi que des informations fournies par le Secrétariat concernant l'état des préparatifs et de confirmer que le CDPC y sera représenté par M^{me} Marjorie Bonn (Pays-Bas).

4. Surpopulation carcérale

- de prendre note du projet de programme de la conférence de haut niveau intitulée « Réponses à la surpopulation carcérale » (24-25 avril 2019, Strasbourg) et des informations communiquées par le Secrétariat concernant l'état des préparatifs.

5. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

- de prendre note des informations fournies par la présidente du PC-OC, M^{me} Barbara Göth-Flemmich, sur les travaux les plus récents effectués par le PC-OC et en particulier sur les décisions prises lors de la 27^e réunion du PC-OC Mod (5-7 mars 2019), concernant :
 - les progrès considérables accomplis dans la rédaction d'une recommandation sur l'application pratique de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et du commentaire s'y rapportant ;
 - l'élaboration d'un questionnaire sur l'application de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale s'agissant de l'échange d'extraits de casier judiciaire (articles 13 et 22) ;
 - la préparation d'une session thématique visant à célébrer le 60^e anniversaire de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, qui aura lieu au cours de la 77^e réunion plénière du PC-OC (13-15 novembre 2019) ;
- de prendre également note de l'avis du PC-OC sur les projets de dispositions du Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité [PC-OC(2019)01] concernant la langue dans laquelle les demandes doivent être formulées, les procédures d'urgence pour les demandes d'entraide et la vidéoconférence, qui a été transmis au Secrétariat du T-CY ;
- de demander au Secrétariat d'inviter un représentant de la Commission européenne à l'une des prochaines réunions du PC-OC afin d'examiner et commenter différents problèmes concrets et d'éventuelles solutions aux questions concernant le Parquet européen et en particulier ses futures relations avec les autorités judiciaires des pays tiers.

6. Intelligence artificielle et droit pénal

- de prendre note de la composition du groupe de travail restreint d'experts mis en place par le CDPC dans le cadre du suivi de la session thématique qui s'est tenue en marge de la dernière réunion plénière du CDPC organisée l'année dernière et de sa prochaine réunion (Paris, 27 mars 2019) pour faire le point sur les réglementations en vigueur et identifier les défis à venir en lien avec le développement de l'intelligence artificielle. L'objectif principal de cette première réunion est de mettre en œuvre/préparer le premier résultat comme prévu dans le document d'orientation intitulé **Projet de recherche sur le droit pénal national et le cadre juridique international concernant les véhicules autonomes (ou les autres applications de l'IA)** ;
- de prendre note en particulier du fait que deux membres du Bureau suivent les travaux de ce groupe, à savoir M^{me} Marfurt (membre de la délégation suisse) et M. Hjortenbergh, vice-président du CDPC (qui ne pourra assister à la réunion de Paris) ;
- d'examiner le projet de questionnaire qui sera finalisé lors de la réunion susmentionnée et d'envoyer au Secrétariat ses observations et suggestions écrites concernant la portée et le contenu du questionnaire.

7. Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat au sujet de l'évolution des travaux du T-CY depuis la dernière réunion plénière du CDPC tenue en novembre 2018, en particulier en ce qui concerne le mandat de l'UE s'agissant de l'élaboration et de la signature du Deuxième Protocole à la Convention sur la cybercriminalité ;
- de charger le Secrétariat d'inviter un représentant du Secrétariat du T-CY à ses prochaines réunions plénières pour être régulièrement informé des derniers événements dans ce domaine.

8. Points d'information

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les points a. à h., en particulier sur le point a., sur le point d. concernant la deuxième réunion du sous-groupe sur la coopération internationale, qui se tiendra prochainement, et sur le point h., qui porte sur l'organisation d'une conférence.

a. Activités liées au crime organisé transnational : protection des témoins

en ce qui concerne les futurs progrès dans l'examen de la révision de la Recommandation Rec(2005)9 du CM relative à la protection des témoins et des collaborateurs de justice, qui a dû être temporairement suspendu, les travaux sur ce point devraient reprendre dès que possible ;

b. Sanctions administratives

jusqu'à présent, 25 États membres ont répondu au questionnaire et l'analyse de ces réponses sera abordée lors de la réunion plénière du CDPC en décembre 2019 ;

c. Droits des victimes

jusqu'à présent, 25 États membres ont répondu au questionnaire et l'analyse de ces réponses sera abordée lors de la réunion plénière du CDPC en décembre 2019 ;

d. Trafic illicite de migrants

les travaux se poursuivront dans ce domaine et la prochaine réunion du groupe d'experts sur la coopération internationale aura lieu le 10 avril 2019 ; à cette occasion, des propositions d'actions concrètes seront approuvées ;

e. Liens entre criminalité organisée et terrorisme

le CDCT élaborera des lignes directrices sur les liens entre criminalité organisée et terrorisme, qui porteront aussi sur la lutte contre le trafic d'armes ;

f. Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels

dans le cadre de la célébration du 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe, une Conférence sur la protection des biens culturels se tiendra en octobre de cette année à Nicosie (Chypre) ;

g. Médicrime et trafic d'organes humains

le Comité des Parties de la Convention Médicrime sera bientôt convoqué ;

h. Terrorisme

en 2019, le CDCT décidera si une définition du terrorisme sera élaborée par le Comité afin de modifier l'actuel article 1^{er} de la Convention pour la prévention du terrorisme ;
les 11 et 12 juin 2019 à Madrid se tiendra une Conférence sur « La conduite de poursuites pénales et de procès contre les combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui rentrent dans leur pays et ceux qui se relocalisent » ;

9. Questions diverses

- de prendre note du fait qu'une des membres du Bureau du CDPC, M^{me} Emmanuelle Wachenheim (France), a changé de fonctions au sein du ministère français de la Justice et a donc informé le CDPC qu'elle ne participerait plus à ses réunions. L'élection d'un nouveau

membre du Bureau aura lieu lors de la réunion plénière du CDPC en décembre 2019 ;

10. Dates des prochaines réunions

- de tenir la prochaine réunion du Bureau les 10 et 11 octobre 2019 (à confirmer)